



*Municipalité
de St-Norbert*

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2018

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le mardi 2 octobre 2018 à **20h00**, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents, sous la présidence du maire monsieur Michel Lafontaine :

Mesdames les conseillères : Hélène Houde
Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers : Michel Fafard
Jacques Boisvert
Cédric St-Amand
Patrick Pilon

Est aussi présente, madame Diane Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Cette séance a été convoquée par le maire afin de prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation
3. Embauche à la direction générale
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

(1) OUVERTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation le 28 septembre 2018 ;

Considérant que tous ont confirmé sa réception ;

Considérant que le quorum a été constaté;

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte à 20h00.

ADMINISTRATION

2018-10-180 (2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par Patrick Pilon

Appuyé par Michel Fafard

D'adopter l'ordre du jour de l'avis de convocation tel que proposé à l'avis de convocation.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2018-10-181 (3) EMBAUCHE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Considérant que lors d'un processus de recherche de candidats au poste de directeur général, le comité des ressources humaines et la firme Action RH Lanaudière recommandent l'embauche de madame Caroline Roberge pour occuper le poste de directrice générale de la municipalité de Saint-Norbert, sous réserve d'une formation complémentaire requise pour assumer pleinement ces fonctions;



*Municipalité
de St-Norbert*

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2018

Considérant que Madame Roberge souhaite compléter sa formation afin de couvrir toutes les facettes du rôle du directeur général dans une petite municipalité, avant de se voir confié le mandat de la direction générale;

Considérant que Madame Roberge convient d'offrir ses services à titre de consultante durant la période de sa formation, sous le mentorat de la directrice générale par intérim, et ce, jusqu'au 2 mars 2019;

Considérant que les honoraires de madame Roberge seront facturés et payés hebdomadairement jusqu'au mois de février 2019 inclusivement, au tarif de 1057,69 \$ par semaine taxes incluses si applicables, pour un horaire de 36 heures /semaines;

Considérant la disponibilité de madame Diane Desjardins pour assumer le poste de directrice générale par intérim et de formatrice de madame Roberge sur un horaire de trois (3) jours/semaine maximum;

En conséquence et pour ses motifs :

Il est proposé par Michel Fafard
Appuyé par Lise L'Heureux

1. de retenir les services de madame Caroline Roberge à titre de **directrice générale adjointe** durant la période de formation complémentaire, du 9 octobre 2018 au 2 mars 2019, sur une base contractuelle, au tarif de 1057,69 \$ par semaine pour un horaire de 36 heures/semaine;
2. d'autoriser une période de probation de six (6) mois, au poste de directrice générale à l'échéance de laquelle, une somme de 2 500 \$ sera ajouté au salaire de 55 000 \$/an, dès que son statut sera ainsi confirmé;
3. d'autoriser l'ajout d'une somme de 2 500 \$, incluant l'augmentation liée à l'indice du coût de la vie, au salaire annuel à l'échéance de six mois de son statut de salariée permanente (calculée à partir de la fin de sa période de probation);
4. d'autoriser la signature du contrat de travail entrant en vigueur le 3 mars 2019, par le maire et la directrice générale par intérim, pour et au nom de la municipalité de Saint-Norbert.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

(4) PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-10-182 (5) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jacques Boisvert
Appuyé par Patrick Pilon

Que la séance soit levée à 8h07.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée



*Municipalité
de St-Norbert*

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2018

Michel Lafontaine
Maire

Diane Desjardins, directrice générale
secrétaire-trésorière p.i.

Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Lafontaine, maire

